



**PRÉFET
DE LA RÉGION
HAUTS-DE-FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS
N°R32-2021-022 bis**

Publié le 15 janvier 2021

SOMMAIRE

DIRECTION RÉGIONALE DES AFFAIRES CULTURELLES HAUTS-DE-FRANCE

Arrêté portant inscription au titre des monuments historiques de l'abbaye d' HAUMONT (NORD)

Arrêté portant extension d'inscription au titre des Monuments Historiques de la maison canoniale n°5 place du Parvis avec son plafond peint de NOYON (Oise)

Arrêté portant inscription au titre des Monuments Historiques de l'église Saint-Martin à HARDECOURT-AUX-BOIS (Somme)

Arrêté portant inscription au titre des Monuments Historiques de l'ancienne vinaigrierie G. Brulé à AMIENS (Somme)

Arrêté portant inscription au titre des Monuments Historiques de l'immeuble situé 22, rue du Collège à SOISSONS (Aisne) dit « Maison égyptienne »



**PRÉFET
DE LA RÉGION
HAUTS-DE-FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction régionale
des affaires culturelles

Conservation régionale
des monuments
historiques

**Arrêté portant inscription
au titre des monuments historiques
de l'abbaye d'HAUTMONT (NORD)**

**Le Préfet de la région Hauts-de-France
Préfet du Nord
Officier de la Légion d'honneur
Commandeur de l'Ordre National du Mérite**

Vu le code du patrimoine, livre VI, titres I et II,

Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les départements et les régions,

Vu l'arrêté en date du 16 juin 1992 portant inscription au titre des monuments historiques des façades et toitures du bâtiment d'entrée, du palais abbatial et de l'aile en retour (ancienne bibliothèque) ; du sol et sous-sol de la cour de l'abbaye, des maisons construites sur l'emplacement des bâtiments détruits fermant la cour, du square du 8-Mai (emplacement de l'église abbatiale) ; des vestiges du moulin et de son bief au sous-sol du 20, rue Marcel-Aymé ; des façades et toitures du bâtiment du 18e siècle séparant le square du 8-Mai de l'impasse Wincart ; des dépendances de la fontaine Sainte-Aldegonde : portail, façades et toitures des bâtiments situés de part et d'autre du portail (cad. AO 686, 691 à 697, 699, 703, 763, 791, 792, 823, 846, 847, 849, 850, 893 à 895, 910, 983, 984) de l'abbaye d'HAUTMONT (Nord),

Vu l'avis de la commission régionale du patrimoine et de l'architecture en date du 19 décembre 2019,

Vu les autres pièces produites et jointes au dossier,

Considérant que les éléments suivants de l'abbaye d'HAUTMONT (Nord) :

- les façades et toitures non protégées par la mesure d'inscription du 16 juin 1992 des bâtiments de la fontaine Sainte-Aldegonde
- les façades et toitures non protégées par la mesure d'inscription du 16 juin 1992 de l'aile d'entrée
- les façades et toitures de l'aile ouest en totalité (en appuyant la délimitation côté cour sur les éléments subsistants de façade du XVIIIe siècle)

présentent au point de vue de l'histoire ou/et de l'art un intérêt suffisant pour en rendre désirable la préservation, en tant que vestiges d'une des principales abbayes bénédictines de ce territoire, témoignant encore malgré les transformations du style classique à la composition très maîtrisée utilisé lors de la rénovation générale de la première moitié du XVIIIe siècle,

arrête :

Article 1^{er} : sont inscrits au titre des monuments historiques les éléments suivants de l'abbaye d'HAUTMONT (Nord) :

- les façades et toitures non protégées par la mesure d'inscription du 16 juin 1992 des bâtiments de la fontaine Sainte-Aldegonde
- les façades et toitures non protégées par la mesure d'inscription du 16 juin 1992 de l'aile d'entrée
- les façades et toitures de l'aile ouest en totalité, de manière à préserver le quadrilatère originel de la cour (en appuyant la délimitation côté cour sur les éléments subsistants de façade du XVIII^e siècle).

L'ensemble est situé place du général de Gaulle et 2 à 20 rue Marcel Aymé à HAUTMONT (Nord), sur les parcelles suivantes :

- n°9, figurant au cadastre section BH et appartenant à la ville d'Hautmont (numéro SIREN 215 902 917) ayant son siège place Charles de Gaulle à Hautmont (Nord) et pour représentant monsieur Stéphane Wilmotte, maire. La ville d'Hautmont en est propriétaire par acte passé le 13 mai 2019 devant maître Emmanuel Deltour, notaire à Avesnes-sur-Helpe, et publié le 29 mai 2019 auprès du service de la publicité foncière d'Avesnes-sur-Helpe sous le numéro de volume 5924P01 2019P2673
- n°10, figurant au cadastre section BH et appartenant à l'Etablissement public foncier Nord-Pas-de-Calais (numéro SIREN 383 330 115), établissement public à caractère industriel et commercial ayant son siège social 594 avenue Willy Brandt CS 20003 59777 Euralille et pour représentante Mme Loranne Bailly, directrice générale. L'Etablissement public foncier Nord-Pas-de-Calais est propriétaire par acte de vente passé le 20 novembre 2018 devant maître Marc Rousseaux, notaire à Maubeuge, et publié le 28 novembre 2018 auprès du service de la publicité foncière d'Avesnes-sur-Helpe sous le numéro de volume 5924P01 2018P5483
- n°11, figurant au cadastre section BH et appartenant à M. et Mme Lazar, nés le 22 janvier 1970 et le 7 février 1980, par acte passé le 9 juin 2006 devant maître Ch. Levecq, notaire à Maubeuge, et publié le 4 juillet 2006 auprès du service de la publicité foncière d'Avesnes-sur-Helpe sous le numéro de volume 5924P01 2006P3495
- n°12, figurant au cadastre section BH et appartenant à la ville d'Hautmont (numéro SIREN 215 902 917) ayant son siège place Charles de Gaulle à Hautmont (Nord) et pour représentant monsieur Stéphane Wilmotte, maire. La ville d'Hautmont en est propriétaire par acte passé le 29 mai 2019 devant maître Emmanuel Deltour, notaire à Avesnes-sur-Helpe, et publié le 1^{er} juillet 2019 auprès du service de la publicité foncière d'Avesnes-sur-Helpe sous le numéro de volume 5924P01 2019P3283
- n°17, figurant au cadastre section BH et appartenant à la ville d'Hautmont (numéro SIREN 215 902 917) ayant son siège place Charles de Gaulle à Hautmont (Nord) et pour représentant monsieur Stéphane Wilmotte, maire. La ville d'Hautmont en est propriétaire par acte du 12 décembre 2017 passé devant la société Etablissement public foncier/Lille cedex, et publié le 10 janvier 2018 auprès du service de la publicité foncière d'Avesnes-sur-Helpe sous le numéro de volume 5924P01 2018P92
- n°18, figurant au cadastre section BH et appartenant à l'Etablissement public foncier Nord-Pas-de-Calais (numéro SIREN 383 330 115), établissement public à caractère industriel et commercial ayant son siège social 594 avenue Willy Brandt CS 20003 59777 Euralille et pour représentante Mme Loranne Bailly, directrice générale. L'Etablissement public foncier Nord-Pas-de-Calais est propriétaire par acte de vente passé le 12 décembre 2017 devant maître Marc Gillet, notaire à Maubeuge, et publié le 27 décembre 2017 auprès du service de la publicité foncière d'Avesnes-sur-Helpe sous le numéro de volume 5924P01 2017P6240
- n°20, figurant au cadastre section BH et appartenant : - pour les lots 1 à 5 et 7 à 13 à Mme ou M. Korzneniowski, né(e) le 9 mars 1954, et Mme ou M. Tondeur, né(e) le 29 octobre 1954, par acte du 21 janvier 2011 passé devant le juge de l'exécution du TGI d'Avesnes-sur-Helpe, et publié le 6 avril 2011 auprès du service de la publicité foncière d'Avesnes-sur-Helpe sous le numéro de volume 5924P01 2011P1688
- et pour le lot 6 à la ville d'Hautmont (numéro SIREN 215 902 917) ayant pour représentant monsieur Stéphane Wilmotte, maire. La ville d'Hautmont est propriétaire du lot 6 par acte du 13 juin 2019 passé devant Emmanuel Deltour, notaire à Avesnes-sur-Helpe, et publié le 1^{er} juillet 2019 auprès du service de la publicité foncière d'Avesnes-sur-Helpe sous le numéro de volume 5924P01 2019P3262

- n°25, figurant au cadastre section BH et appartenant à la Caisse régionale de crédit agricole mutuel nord de France (numéro SIREN 440 676 559), société coopérative de crédit ayant son siège social 10 avenue Foch à Lille (Nord) et pour représentant M. Christian Valette, directeur général. La Caisse régionale de crédit agricole mutuel nord de France est propriétaire par acte du 2 mars 2005 passé devant maître Rossel, notaire à Lille, et publié le 4 mars 2005 auprès du service de la publicité foncière d'Avesnes-sur-Helpe sous le numéro de volume 5924P01 vol 2005P n°954

- n°26, figurant au cadastre section BH et appartenant :
 - pour les lots 3 et 4 à la SCI Immosambre (numéro SIREN 444 443 154) ayant son siège 8 rue José-Maria de Heredia à Maubeuge (Nord) et pour représentant M. Eric Lahanier, liquidateur. La SCI Immosambre en est propriétaire par acte du 2 janvier 2003 passé devant maître Ph. Leclercq, notaire à Maubeuge, et publié le 11 mars 2003 auprès du service de la publicité foncière d'Avesnes-sur-Helpe sous le numéro de volume 5924P01 2003P1269

 - pour les lots 5 à 15 à la ville d'Hautmont (numéro SIREN 215 902 917) ayant son siège place Charles de Gaulle à Hautmont (Nord) et pour représentant monsieur Stéphane Wilmotte, maire. La ville d'Hautmont en est propriétaire pour le lot 14 par acte du 22 décembre 2003 passé devant maître Gillet, notaire à Maubeuge, et publié le 30 janvier 2004 auprès du service de la publicité foncière d'Avesnes-sur-Helpe sous le numéro de volume 5924P01 2004P573 ; pour les lots 9 à 11 et 15 par acte du 12 décembre 2011 passé devant maître Philippe Leclercq, notaire à Maubeuge, et publié le 21 décembre 2011 auprès du service de la publicité foncière d'Avesnes-sur-Helpe sous le numéro de volume 5924P01 2011P6476 ; pour les lots 5 à 8 et 12 à 13 par acte du 12 décembre 2017 passé devant la société Etablissement public foncier/Lille cedex, et publié le 10 janvier 2018 auprès du service de la publicité foncière d'Avesnes-sur-Helpe sous le numéro de volume 5924P01 2018P92

- n°33, figurant au cadastre section BH et appartenant à la ville d'Hautmont (numéro SIREN 215 902 917) ayant son siège place Charles de Gaulle à Hautmont (Nord) et pour représentant monsieur Stéphane Wilmotte, maire. La ville d'Hautmont en est propriétaire par acte passé le 6 décembre 2007 devant maître Gillet, notaire à Maubeuge, et publié le 2 avril 2008 auprès du service de la publicité foncière d'Avesnes-sur-Helpe sous le numéro de volume 5924P01 2008P1772.

Article 2 : le présent arrêté complète l'arrêté d'inscription au titre des monuments historiques du 16 juin 1992 susvisé.

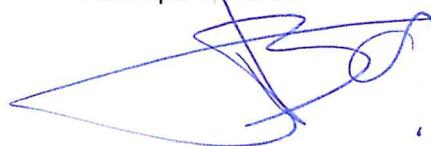
Article 3 : le présent arrêté sera notifié au maire de la commune concernée, propriétaire, et, le cas échéant, à l'autorité compétente en matière de plan local d'urbanisme.

Article 4 : le préfet de la région Hauts-de-France est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au fichier immobilier de la situation de l'immeuble inscrit et au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

Fait à Lille, le 30/11/2020

Pour le Préfet de Région,
La directrice régionale
des affaires culturelles par
intérim

Frédérique BOURA





**PRÉFET
DE LA RÉGION
HAUTS-DE-FRANCE**

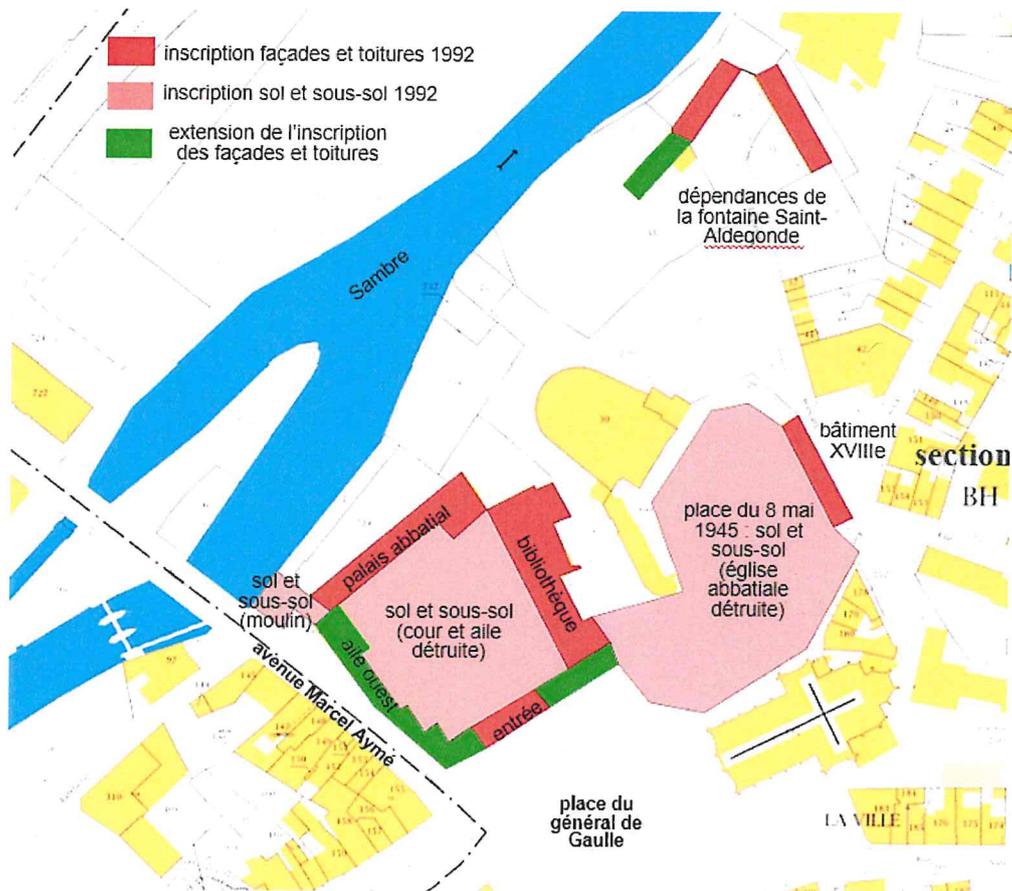
*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction régionale
des affaires culturelles

Conservation régionale
des monuments
historiques

**Arrêté portant inscription
au titre des monuments historiques
de l'abbaye d'HAUTMONT (NORD)**

PLAN ANNEXÉ



Fait à Lille, le 30/11/2020

Pour le Préfet de Région,
La directrice régionale
des affaires culturelles par
intérim

Frédérique BOURA



PRÉFET DE LA RÉGION HAUTS-DE-FRANCE

Direction régionale
des affaires culturelles
Hauts-de-France
Pôle Patrimoine et Architecture
Conservation Régionale
des Monuments Historiques

Arrêté portant extension d'inscription au titre des Monuments Historiques de la maison canoniale n°5 place du Parvis avec son plafond peint de NOYON (Oise)

Le Préfet de la région Hauts-de-France
Préfet du Nord
Officier de la Légion d'Honneur
Commandeur de l'Ordre National du Mérite

VU le Code du patrimoine, livre VI, titres 1 et 2 ;

VU le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;

VU le décret du 21 avril 2016 portant nomination de Monsieur Michel LALANDE, en qualité de préfet de la région Nord-Pas-de-Calais-Picardie, préfet de la zone de défense et de sécurité Nord, préfet du Nord ;

VU l'arrêté de la ministre de la culture et de la communication du 12 octobre 2016 portant nomination de Monsieur Marc DROUET sur l'emploi de directeur régional des affaires culturelles des Hauts-de-France ;

VU l'arrêté préfectoral du 3 janvier 2018 portant délégation de signature à Monsieur Marc DROUET, directeur régional des affaires culturelles Hauts-de-France ;

VU l'arrêté d'inscription au titre des monuments historiques des portails des maisons canoniales reliés entre eux par le mur en hémicycle qui borde la place du Parvis de NOYON (Oise) et des sols archéologiques de la place du Parvis et des parcelles des maisons canoniales de NOYON (Oise), en date du 5 février 2007 ;

La Commission Régionale du Patrimoine et de l'Architecture Hauts-de-France entendue en sa séance du 19 décembre 2019 ;

VU les autres pièces produites et jointes au dossier ;

CONSIDERANT que la maison canoniale n°5 place du Parvis de NOYON (Oise) avec son plafond peint présente, au point de vue de l'histoire et de l'art, un intérêt suffisant pour en rendre désirable la préservation, comme témoignage de l'histoire du quartier canonial d'une part, et du Moyen-Âge coloré dont très peu de traces subsistent aujourd'hui en France septentrionale d'autre part ;

ARRETE

Article 1er : Est inscrite au titre des monuments historiques la maison canoniale n°5 place du Parvis en totalité, située n°5 place du Parvis à NOYON (Oise), figurant au cadastre de NOYON (Oise), section AM, parcelle 273, telle que délimitée sur le plan annexé au présent arrêté.

Et appartenant à Madame Catherine Thérèse Léonie PINEL, née à COMPIEGNE (Oise) le 26 février 1948, célibataire, demeurant à LONGUEIL ANNEL (Oise) Hameau d'Annel.

Elle en est propriétaire par acte de vente passé le 26 juin 2003 devant Maître Bernard COUBRONNE, notaire associé à NOYON (Oise), publié au Bureau des Hypothèques de COMPIEGNE (Oise) le 10 juillet 2003, volume 2003P, numéro 3430.

Article 2 : Le présent arrêté complète l'arrêté susvisé.

Article 3 : En cas de contestation, les dispositions du présent arrêté peuvent faire l'objet d'un recours contentieux dans le délai de deux mois à compter de la date de notification.

Article 4 - Le présent arrêté, dont une ampliation sera adressée au ministre de la Culture, sera publié au Service de la Publicité Foncière de COMPIEGNE (Oise) et au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

Article 5 - Il sera notifié au préfet de l'Oise, au maire de NOYON et au propriétaire, qui seront chargés, chacun en ce qui le concerne, de son exécution.

Fait à Lille, le 21 FEV. 2020

Pour le Préfet de Région,
Le directeur régional des affaires culturelles



F. BURRA

Marc DROUET

Département :
OISE

Commune :
NOYON

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

PLAN DE SITUATION

Le plan visualisé sur cet extrait est géré
par le centre des impôts foncier suivant :
COMPIEGNE
6 Rue Winston Churchill C.S. 40055
60321
60321 COMPIEGNE CEDEX
tél. 03.44.92.58.90 -fax
ptgc.oise.compiegne@dgifp.finances.gouv
v.fr

Section : AM
Feuille : 000 AM 01

Échelle d'origine : 1/1000
Échelle d'édition : 1/500

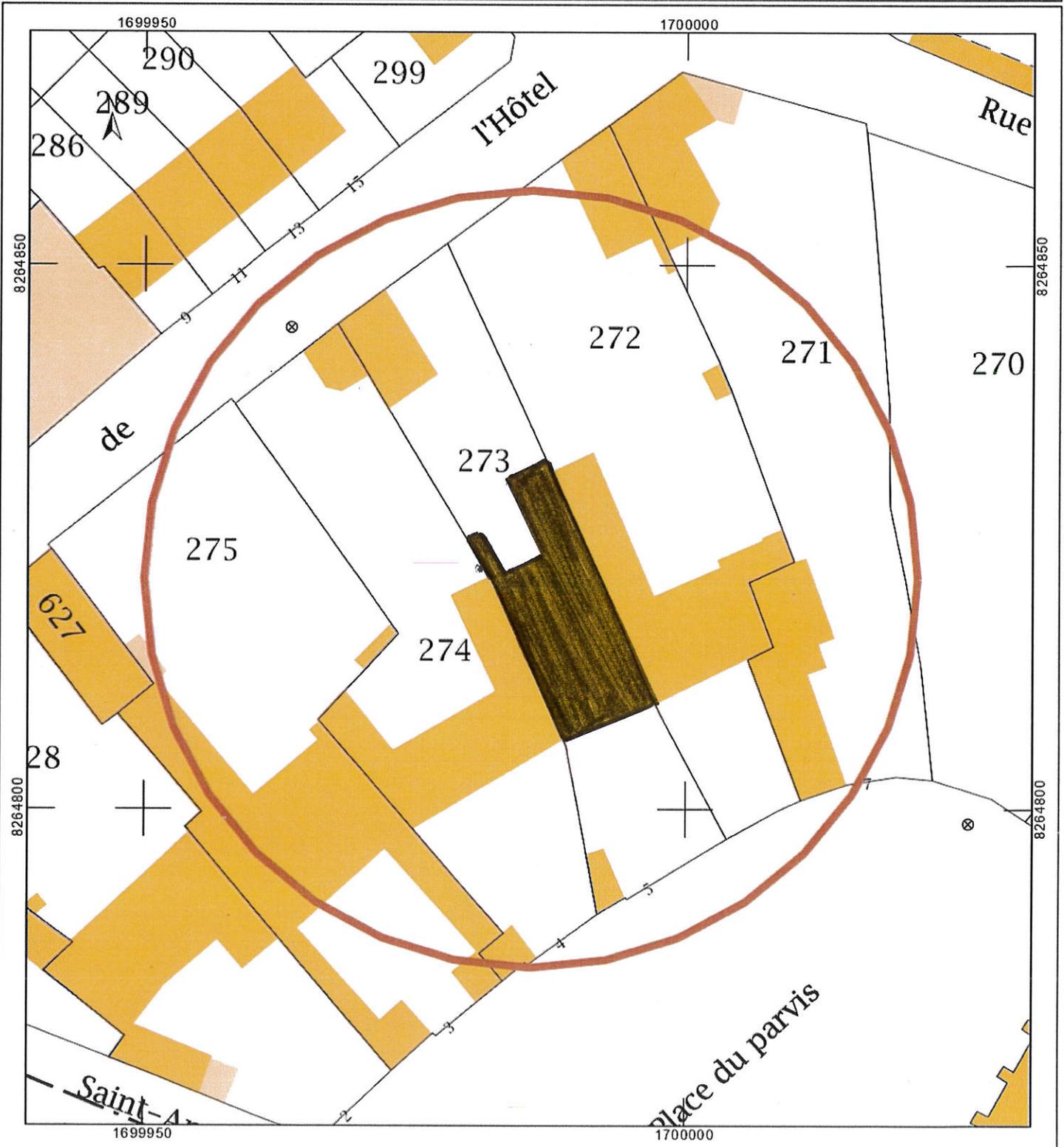
Date d'édition : 06/12/2019
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC49
©2017 Ministère de l'Action et des
Comptes publics

F. BOURA

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr



**Arrêté portant inscription au titre des Monuments Historiques de l'église Saint-Martin à
HARDECOURT-AUX-BOIS (Somme)**

Le Préfet de la région Hauts-de-France
Préfet du Nord
Officier de la Légion d'Honneur
Commandeur de l'Ordre National du Mérite

VU le Code du patrimoine, livre VI, titres 1 et 2 ;

VU le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;

VU le décret du 21 avril 2016 portant nomination de Monsieur Michel LALANDE, en qualité de préfet de la région Nord-Pas-de-Calais-Picardie, préfet de la zone de défense et de sécurité Nord, préfet du Nord ;

VU la décision du ministre de la culture du 19 juin 2020 confiant l'intérim de l'emploi de directeur régional des affaires culturelles des Hauts-de-France à Madame Frédérique BOURA, à compter du 1^{er} juillet 2020 ;

VU l'arrêté préfectoral du 29 juin 2020 portant délégation de signature à Madame Frédérique BOURA, directrice régionale par intérim des affaires culturelles des Hauts-de-France ;

La Commission Régionale du Patrimoine et de l'Architecture Hauts-de-France entendue en sa séance du 15 octobre 2019 ;

VU les autres pièces produites et jointes au dossier ;

CONSIDERANT que l'église Saint-Martin de HARDECOURT-AUX-BOIS (Somme) présente, au point de vue de l'histoire et de l'art, un intérêt suffisant pour en rendre désirable la préservation comme unicum de petite église rurale dans la production de l'architecte Dom Bellot ;

ARRETE

Article 1er : Est inscrite au titre des monuments historiques l'église Saint-Martin à HARDECOURT-AUX-BOIS (Somme) en totalité, dont au titre des immeubles par nature, la clôture de chœur et les fonts baptismaux, figurant au cadastre de HARDECOURT-AUX-BOIS (Somme), section AB, parcelle 45, telle que délimitée sur le plan annexé au présent arrêté.

Et appartenant, à la commune de HARDECOURT-AUX-BOIS (Somme), Grande rue de la Maladrerie, 80360 HARDECOURT-aux-BOIS, dont le numéro de SIRET est 218 004 000 00012.

Celle-ci en est propriétaire depuis une date antérieure à 1956.

Article 2 : En cas de contestation, les dispositions du présent arrêté peuvent faire l'objet d'un recours contentieux dans le délai de deux mois à compter de la date de notification.

Article 3 - Le présent arrêté, dont une ampliation sera adressée au ministre de la Culture, sera publié au service de la Publicité Foncière de PERONNE (Somme) et au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

Article 4 - Il sera notifié au préfet de la Somme, au maire de HARDECOURT-AUX-BOIS, qui seront chargés, chacun en ce qui le concerne, de son exécution.

Fait à Lille, le **05 AOUT 2020**

Pour le Préfet de Région,
La directrice régionale des affaires culturelles par intérim

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'FB' or similar initials, written over a horizontal line.

Frédérique BOURA

Département :
SOMME

Commune :
HARDECOURT-AU-BOIS

Section : AB
Feuille : 000 AB 01

Échelle d'origine : 1/1000
Échelle d'édition : 1/1000

Date d'édition : 03/10/2019
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC50
©2017 Ministère de l'Action et des
Comptes publics

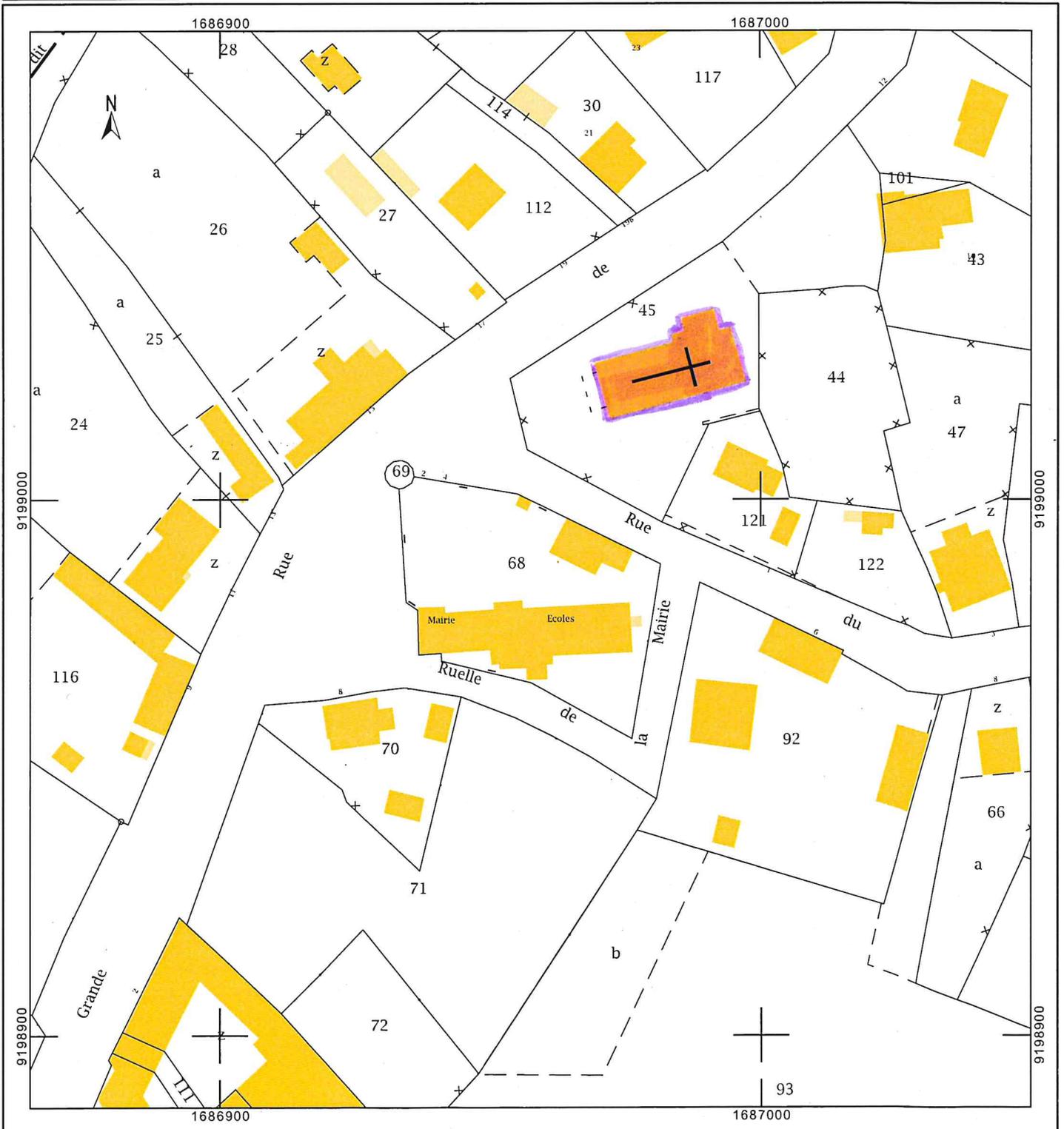
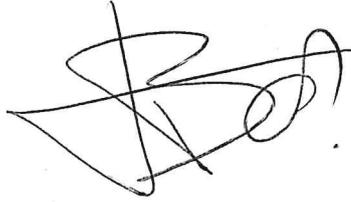
DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Le plan visualisé sur cet extrait est géré
par le centre des impôts foncier suivant :
Pôle topographique d'Amiens
1-3 rue Pierre Rollin 80023
80023 Amiens cedex 3
tél. 03.22.46.83.27 -fax
ptgc.800.amiens@dgfip.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr





**PRÉFET
DE LA RÉGION
HAUTS-DE-FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Arrêté portant inscription au titre des Monuments Historiques de l'ancienne vinaigrerie G. Brulé à
AMIENS (Somme)**

Le Préfet de la région Hauts-de-France
Préfet du Nord
Officier de la Légion d'Honneur
Commandeur de l'Ordre National du Mérite

VU le Code du patrimoine, livre VI, titres 1 et 2 ;

VU le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;

VU le décret du 21 avril 2016 portant nomination de Monsieur Michel LALANDE, en qualité de préfet de la région Nord-Pas-de-Calais-Picardie, préfet de la zone de défense et de sécurité Nord, préfet du Nord ;

VU la décision du ministre de la culture du 19 juin 2020 confiant l'intérim de l'emploi de directeur régional des affaires culturelles des Hauts-de-France à Madame Frédérique BOURA, à compter du 1^{er} juillet 2020 ;

VU l'arrêté préfectoral du 29 juin 2020 portant délégation de signature à Madame Frédérique BOURA, directrice régionale par intérim des affaires culturelles des Hauts-de-France ;

La Commission Régionale du Patrimoine et de l'Architecture Hauts-de-France entendue en sa séance du 26 septembre 2019 ;

VU les autres pièces produites et jointes au dossier ;

CONSIDÉRANT que l'ancienne vinaigrerie G. Brulé à AMIENS (Somme) présente, au point de vue de l'histoire et de l'art, un intérêt suffisant pour en rendre désirable la préservation comme témoignage de l'œuvre de l'architecte Anatole Bienaimé et comme témoignage quasi unique d'un édifice de grande ampleur industrielle pour ce type de vinaigrerie, complétant ainsi les protections témoignant du passé industriel et religieux d'Amiens avec en outre la conservation des vestiges de l'ancienne église Saint-Sulpice ;

ARRETE

Article 1er : Sont inscrites au titre des monuments historiques les façades et toitures de l'ancienne vinaigrerie G. Brulé à AMIENS (Somme), ainsi que la cheminée de l'ancien site Benoît, figurant au cadastre de AMIENS (Somme), section AB, parcelle 111, telle que délimitée sur le plan annexé au présent arrêté.

Et appartenant à la société dénommée AMIENS-RUE DE MAI-LHDF, Société civile de construction, dont le siège est 2 rue Leday, 80100 ABBEVILLE, identifiée au SIREN sous le numéro 839506516 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de AMIENS.

Celle-ci en est propriétaire par acte passé le 1 juin 2018, devant Maître Cyril NEVIASKI, notaire associé de la Société Civile Professionnelle dénommée « Bernard CHAVANCE, François ESCHBACH, Philippe PEMONT, Cyril NEVIASKI, Notaires associés » à AMIENS (80 000) et publié au bureau des hypothèques d'AMIENS (Somme) le 12 juin 2018, volume 2018P, numéro 04161.

Sont inscrits les murs en élévation de l'ancienne église Saint-Sulpice, figurant au cadastre de AMIENS (Somme), section AB, parcelles 113, 114, 115, 116, 117 et 118, telles que délimitées sur les deux plans annexés au présent arrêté.

Et appartenant :

- Parcelle 113, à la commune de AMIENS (Somme), Place de l'Hôtel de Ville, 80000 AMIENS, dont le numéro de SIRET est 218 000 198 00018.

Celle-ci en est propriétaire par acte passé les 27 juillet et 26 août 1999, devant Maître François ESCHBACH, notaire associé de la Société Civile Professionnelle dénommée « Dominique SALOME, Jean-Pierre PEMONT, Bernard CHAVANCE, François ESCHBACH, Notaires associés » à AMIENS (80000) et publié au bureau des hypothèques d'AMIENS (Somme) le 14 octobre 1999, volume 1999P, numéro 7171.

- Parcelle 114, à l'Office Public de l'Habitat d'Amiens Métropole, Etablissement public à caractère industriel et commercial, dont le siège est à AMIENS CEDEX 2 (80084), 1 rue du Général Frère, identifiée au SIREN sous le numéro 315667410 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de AMIENS.

Celui-ci en est propriétaire par acte passé le 18 décembre 2017, devant Maître Olivier REVILLION, Notaire Associé de la Société d'Exercice Libéral à Responsabilité Limitée titulaire d'un Office Notarial à la Résidence d'AMIENS (Somme) dénommée « Rodolphe OBJOIS, Olivier REVILLION, Natacha HECQUET-NOUGEIN, Juliette BOUTHORS-GRABOWSKI et Florence DROUART, notaires associés, anciennement Bernard NEVIASKI, Paul ROBILLART, Claude THELU, Raymond RENOULT, François DESJARDINS, Rémi BOUTHORS et Pierre DROUART » et publié au bureau des hypothèques d'AMIENS (Somme) le 11 janvier 2018, volume 2018P, numéro 00217.

- Parcelle 115, à Mademoiselle Marie-Christine Yvonne LECAREUX, conseillère technique en travail social, demeurant à AMIENS (80000), 72 rue Rembault, née à UGNY-LE-GAY (02300), le 24 mars 1958, célibataire. Non soumise à un pacte civil de solidarité, ainsi déclaré et tel qu'il résulte d'un extrait d'acte de naissance délivré par la Mairie d'Ugny-le-Gay, le 9 juillet 2010. De nationalité française. Résidente au sens de la réglementation fiscale.

Celle-ci en est propriétaire par acte passé le 20 juillet 2010, devant Maître Rémy BOUTHORS, Notaire Associé de la Société Professionnelle titulaire d'un Office Notarial à la Résidence d'AMIENS (Somme) dénommée « Pierre DROUART, François DESJARDINS, Rodolphe OBJOIS, Olivier REVILLION, et Rémy BOUTHORS, anciennement Bernard NEVIASKI, Paul ROBILLART, Claude THELU, Raymond RENOULT, notaires associés », avec la participation de Maître Rodolphe OBJOIS, Notaire à AMIENS, assistant l'acquéreur et publié au bureau des hypothèques d'AMIENS (Somme) le 26 juillet 2010, volume 2010P, numéro 04898.

- Parcelles 116, 117 et 118 à la société dénommée AMIENS-RUE DE MAI-LHDF, Société civile de construction, dont le siège est 2 rue Leday, 80100 ABBEVILLE, identifiée au SIREN sous le numéro 839506516 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de AMIENS.

Celle-ci en est propriétaire par acte passé le 1 juin 2018, devant Maître Cyril NEVIASKI, notaire associé de

la Société Civile Professionnelle dénommée « Bernard CHAVANCE, François ESCHBACH, Philippe PEMONT, Cyril NEVIASKI, Notaires associés » à AMIENS (80 000) et publié au bureau des hypothèques d'AMIENS (Somme) le 12 juin 2018, volume 2018P, numéro 04161.

Article 2 : En cas de contestation, les dispositions du présent arrêté peuvent faire l'objet d'un recours contentieux dans le délai de deux mois à compter de la date de notification.

Article 3 - Le présent arrêté, dont une ampliation sera adressée au ministre de la Culture, sera publié au service de la Publicité Foncière de AMIENS (Somme) et au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

Article 4 - Il sera notifié au préfet de la Somme, au maire de AMIENS et aux propriétaires, qui seront chargés, chacun en ce qui le concerne, de son exécution.

Fait à Lille, le **5 OCT. 2020**

Pour le Préfet de Région,
La directrice régionale des affaires culturelles par intérim



Frédérique BOURA



**PRÉFET
DE LA RÉGION
HAUTS-DE-FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Arrêté portant inscription au titre des Monuments Historiques de la maison dite « Maison égyptienne », située 22 rue du Collège à SOISSONS (Aisne)

Le Préfet de la région Hauts-de-France
Préfet du Nord
Officier de la Légion d'Honneur
Commandeur de l'Ordre National du Mérite

VU le Code du patrimoine, livre VI, titres 1 et 2 ;

VU le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;

VU le décret du 21 avril 2016 portant nomination de Monsieur Michel LALANDE, en qualité de préfet de la région Nord-Pas-de-Calais-Picardie, préfet de la zone de défense et de sécurité Nord, préfet du Nord ;

VU la décision du ministre de la culture du 19 juin 2020 confiant l'intérim de l'emploi de directeur régional des affaires culturelles des Hauts-de-France à Madame Frédérique BOURA, à compter du 1^{er} juillet 2020 ;

VU l'arrêté préfectoral du 29 juin 2020 portant délégation de signature à Madame Frédérique BOURA, directrice régionale par intérim des affaires culturelles des Hauts-de-France ;

La Commission Régionale du Patrimoine et de l'Architecture Hauts-de-France entendue en sa séance du 26 juin 2019 ;

VU les autres pièces produites et jointes au dossier ;

CONSIDERANT que la maison dite « Maison égyptienne », située 22 rue du Collège à SOISSONS (Aisne) présente, au point de vue de l'histoire et de l'art, un intérêt suffisant pour en rendre désirable la préservation comme témoignage rare dans la région Hauts-de-France d'architecture égyptisante et en raison de la qualité d'exécution de son décor ;

ARRETE

Article 1er : Sont inscrites au titre des monuments historiques les façades et toitures de la maison dite « Maison égyptienne » située 22 rue du Collège à SOISSONS (02200), figurant au cadastre section AD parcelle 73.

Et appartenant à :

- **Lots 1, 5, 6, 10 et 11** : la SCI MEDA, société civile, dont le siège est à SOISSONS (02200), 22 rue du Collège, identifiée au SIREN sous le numéro 753 193 036 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de SOISSONS.

Celle-ci en est propriétaire par acte passé devant Maître Jean-Dominique RENARD, notaire associé à SOISSONS (02200) le 2 octobre 2012, publié au service de la Publicité foncière de SOISSONS le 22

octobre 2012, volume 2012 P numéro 2648 avec reprise pour ordre le 20 novembre 2012, volume 2012 D numéro 4298.

- **Lots 2 et 7** : la société JMTB, société civile, dont le siège est à SOISSONS (02200), 15 rue Plocq, identifiée au SIREN sous le numéro 400 194 254 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de SOISSONS.

Celle-ci en est propriétaire par acte passé devant Maître Jean-Dominique RENARD, notaire associé à SOISSONS (02200) le 1^{er} avril 1995, publié au service de la Publicité foncière de SOISSONS le 18 avril 1995, volume 1995 P numéro 1126.

- **Lots 4 et 8** : Monsieur Michel Henri Charles GASSER, né le 18 novembre 1953 à MERLIEUX-ET-FOUQUEROLLES (02000) et demeurant à ANIZY-LE-CHATEAU (02320), 2 rue Neuve.

Celui-ci en est propriétaire par acte passé devant Maître Pol MARCHAND, notaire à ANIZY-LE-CHATEAU (02320) contenant ATTESTATION IMMOBILIERE APRES DECES de Mademoiselle Liliane Lucienne DUDON, le 21 juin 2017, publié au service de la Publicité foncière de SOISSONS le 22 juillet 2019, volume 2019 P numéro 1848, avec attestation rectificative du 14 octobre 2019, publiée le 15 octobre 2019, volume 2019 P numéro 2682.

- **Lots 3 et 9** : Monsieur Jean-Paul, Marie AMORY, né le 20 octobre 1954 à SOISSONS (02200), époux de Madame Catherine, Marie, Nicole BRODIER, demeurant à WITRY-LES-REIMS (51420), 77 avenue de Reims.

Celui-ci en est propriétaire par acte de partage passé devant Maître François DELORME, notaire associé à BLERANCOURT (Aisne) le 25 janvier 2019, publié au service de la Publicité foncière de SOISSONS (Aisne), le 18 février 2019, volume 2019 P numéro 453.

- ETAT DESCRIPTIF DE DIVISION – REGLEMENT DE COPROPRIETE

L'ensemble immobilier sus désigné a fait l'objet d'un état descriptif de division - règlement de copropriété établi aux termes d'un acte reçu par Maître Jean-Dominique RENARD, notaire associé à SOISSONS (02200) le 1^{er} avril 1995, publié au service de la Publicité foncière de SOISSONS le 18 avril 1995, volume 1995 P numéro 1125.

Article 2 : En cas de contestation, les dispositions du présent arrêté peuvent faire l'objet d'un recours contentieux dans le délai de deux mois à compter de la date de notification.

Article 3 - Le présent arrêté, dont une ampliation sera adressée au ministre de la Culture, sera publié au service de la Publicité foncière de SOISSONS (Aisne) et au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

Article 4 - Il sera notifié au préfet de l'Aisne, au maire de SOISSONS et aux propriétaires, qui seront chargés, chacun en ce qui le concerne, de son exécution.

Fait à Lille, le

10 NOV. 2020

Pour le Préfet de Région,
La directrice régionale des affaires culturelles

Par intérim

Frédérique BOURA

Département :
AISNE

Commune :
SOISSONS

AD 73

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Le plan visualisé sur cet extrait est géré
par le centre des impôts foncier suivant :
SOISSONS
10 rue de Mayenne 02208
02208 SOISSONS
tél. -fax

Section : AD
Feuille : 000 AD 01

Échelle d'origine : 1/500
Échelle d'édition : 1/500

Date d'édition : 06/08/2019
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC49
©2017 Ministère de l'Action et des
Comptes publics

Signature :

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr

